



**Il est strictement interdit
de déposer dans ce local:
batterie, pneumatique, huile,
peinture, verre
ainsi que les encombrants
qui doivent être déposés hors local
et à l'extérieur de la résidence
la veille du ramassage mensuel.
(voir calendrier affiché)**



Mairie de Noyal
02 96 31 07 21
noyal.mairie@wanadoo.fr

Art.R632-1 et R635-8 du code pénal.
Est puni d'une amende allant jusqu'à 1500€, le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter sur un lieu privé,
soit des ordures, des déchets, des matériaux ou tout autre objet.

**INTERDICTION
DE DÉPOSER DES DÉCHETS
ET DES ENCOMBRANTS
SOUS PEINE DE POURSUITES
Jusqu'à 1500€ d'amende**

Les déchèteries vous accueillent avec carte d'accès

HORAIRES DE PLANGUENOUAL

HORAIRES DE LANJOUAN

HORAIRES DE ...